

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

Direction des Ressources Humaines

مديرية الموارد البشرية

Alger, le 25 mai 2023

Avis aux candidats en vue de l'obtention de l'habilitation universitaire au titre de l'année 2023



Il est porté à la connaissance des candidats en vue de l'obtention de l'habilitation universitaire au titre de l'année 2023 que le calendrier relatif à l'organisation de la quatrième (4^{ème}) session des commissions régionales de l'habilitation universitaire est fixé comme suit :

- Du dimanche 28 mai au dimanche 11 juin 2023** : Dépôt des dossiers de candidature via la plateforme numérique « PROGRÈS ».
- Du lundi 12 au samedi 17 juin 2023** : Validation des dossiers de candidature via la plateforme numérique par les chefs d'établissements universitaires.
- Du lundi 19 juin au mardi 04 juillet 2023** : Évaluation des dossiers de candidature via la plateforme numérique par les commissions régionales de l'habilitation universitaire.
- Du dimanche 09 au lundi 10 mai 2023** : Délibérations des commissions régionales l'habilitation universitaire en présentiel au niveau des conférences régionales des universités et transmission à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique par les présidents des conférences régionales les procès-verbaux portant les résultats de l'habilitation universitaire.

- ❑ **Mercredi 12 juillet 2023** : Signature de l'arrête portant proclamation des résultats de la quatrième (4^{ème}) session de l'habilitation universitaire.
- ❑ **Du mercredi 12 au mercredi 19 juillet 2023**: Ouverture de la plateforme numérique pour le dépôt des recours.
- ❑ **Du jeudi 20 au mercredi 26 juillet 2023**: Étude des recours par les commissions régionales de l'habilitation universitaire.
- ❑ **Jeudi 27 juillet 2023** : Délibérations des commissions régionales de l'habilitation universitaire et transmission à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique par les présidents des conférences régionales des universités les procès verbaux portant les résultats des recours.
- ❑ **Dimanche 30 juillet 2023** : Signature de l'arrête portant proclamation des résultats de l'habilitation universitaire, après recours.

